



## Des associations chrétiennes condamnent les violations des droits de l'homme en cours en Côte d'Ivoire

### Déclaration commune

ACAT-France, CCFD Terre Solidaire, Secours Catholique

**Vendredi 14 janvier 2011** - Depuis le début de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, plus de 200 personnes sont mortes, dont un certain nombre du fait d'exécutions sommaires. Plusieurs centaines de personnes ont été arbitrairement arrêtées, et sont jusqu'à ce jour détenues au secret. Combien y a-t-il de victimes de torture ? Combien de personnes arrêtées ne réapparaîtront plus jamais ? *« Il devient très difficile aux défenseurs des droits de l'homme et aux experts des droits de l'homme des Nations unies d'enquêter sur le terrain. La peur de s'exposer à des représailles dissuade les premiers, les blocages quasi-systématiques de leur mouvement empêchent les seconds de faire correctement leur travail »* affirme Hélène Barbier, du CCFD-Terre Solidaire. La plupart de ces violations ont été commises sur les populations civiles à Abidjan, principalement dans le quartier d'Abobo.

Par ailleurs, la situation des droits de l'homme dans certaines régions du pays, comme l'ouest et le nord, est méconnue du fait d'un accès difficile voir impossible. Début janvier 2011, des affrontements sanglants entre communautés malinké et gueré, ont causé, à Duekoue, la mort de 34 personnes selon nos informations. On dénombre plus de 20 000 personnes réfugiées au Libéria, voisin. *« Ces violations graves des droits de l'homme contribuent à renforcer les tensions intercommunautaires et politiques et risquent de se transformer en conflits de plus grande ampleur avec des conséquences encore plus dévastatrices pour la Côte d'Ivoire et la sous-région »* déclare Marianne Le Gall Diongue du Secours Catholique.

*« Jusqu'à ce jour, les autorités ivoiriennes n'ont rien entrepris pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme et pour faire en sorte que les auteurs et responsables de ces violations répondent de leurs actes »* affirme Clément Boursin, de l'ACAT-France. L'impunité n'est pas nouvelle en Côte d'Ivoire. Depuis septembre 2002, l'absence d'administration judiciaire dans les zones centre, nord et ouest et le règne de l'impunité sur l'ensemble du territoire, constituent un obstacle majeur à la réconciliation nationale et concourt à la spirale de violence actuelle. Or, les autorités ivoiriennes des deux camps ont le devoir de faire respecter les droits de l'homme et de protéger les civils. Elles sont également responsables de l'agissement des forces de sécurité, qui répondent à leurs ordres, et de l'effectivité du travail des instances judiciaires.

**A cet effet, nos associations appellent instamment toutes les parties à :**

- prendre des mesures effectives pour mettre un terme aux atteintes aux droits de l'homme et pour respecter les droits fondamentaux de tous les citoyens ivoiriens et étrangers vivant sur le territoire de la Côte d'Ivoire ;
- prendre des mesures pour mettre un terme aux appels à la haine, notamment ceux transmis dans les médias partisans, et rétablir le droit et la liberté d'information ;
- s'assurer du respect strict par l'ensemble des forces armées des normes découlant des principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application de la loi ;
- veiller à ce que les militants des organisations de la société civile ivoirienne, y compris les défenseurs des droits de l'homme, puissent mener leurs activités en toute sécurité et en toute liberté d'expression ;
- trouvent une issue pacifique rapide au conflit, afin que tout le pays ne soit pas pris en otage.

**Nos associations appellent instamment les autorités judiciaires à :**

- s'assurer que les personnes arrêtées bénéficient des droits garantis par la Constitution, y compris le droit pour leur famille de connaître les lieux de leur détention, le droit d'être présentées devant la justice dans les délais prescrits par la loi, et le droit de ne pas subir de mauvais traitements ni d'actes de torture ;
- mener instamment des enquêtes indépendantes, exhaustives et impartiales sur toutes les allégations d'atteintes aux droits de l'homme recensées depuis le début de la crise postélectorale afin de juger leurs auteurs et responsables et apporter réparation aux victimes.

Il est encore temps d'éviter le chaos. Sans justice ni respect des droits de l'homme, la Côte d'Ivoire ne connaîtra jamais de paix véritable.

**Contact presse :**

- Clément Boursin, ACAT-France, Tél : + 33 (0) 1 40 40 02 11, Fax : + 33 (0) 40 40 42 44, Courriel : [clement.boursin@acatfrance.fr](mailto:clement.boursin@acatfrance.fr)
- Hélène Barbier, CCFD Terre Solidaire 4, Tél : + 33 (0) 1 44 82 81 55, Fax : + 33 (0) 1 44 82 81 45, Courriel : [h.barbier@ccfd.asso.fr](mailto:h.barbier@ccfd.asso.fr)
- Marianne Le Gall Diongue, Secours Catholique Caritas France, Tél : + 33 (0) 1 45 49 75 84, Fax : + 33 (0) 1 45 49 94 50, Courriel : [marianne.legall@secours-catholique.org](mailto:marianne.legall@secours-catholique.org)